



**Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
3 décembre – 17 décembre 2014**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Olivier Pitre, Directeur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8239

Courriel : olivier.pitre@sesat.ca

L'Étoile du Lac
12 déc. 2014
Jacques La Haye

Irving entreprend la décontamination de terrains à Roberval

Jacques La Haye
Publié le 10 décembre 2014

SOLS. À la suite de nombreuses discussions entre le conseil de la Ville de Roberval et Irving, propriétaire d'au moins trois terrains sur le territoire de la Ville de Roberval, l'entreprise a mandaté la firme Inspec-Sol de réaliser des travaux d'échantillonnage et d'analyse de la nappe d'eau souterraine.

« Irving a accepté d'aller de l'avant avec des études de caractérisation environnementale au niveau du sol et de faire également une vérification de la qualité de l'eau souterraine. Toutes les études se font simultanément, et ce pour être en mesure d'amorcer l'étape de la décontamination dès le printemps 2015 », précise le maire de la Ville de Roberval, Guy Larouche.

Afin de faciliter et surtout accélérer le processus de décontamination, la Ville de Roberval entend fournir un emplacement dans une ancienne carrière pour entreposer et décontaminer les sols de façon très sécuritaire.



© Photo TC Media - Jacques La Haye
Des études de caractérisation environnemental au niveau du sol et de vérification de la qualité de l'eau souterraine sont réalisés sur le territoire de la Ville de Roberval.

Autres Nouvelles

Branchons les PME :
G-NeTix critique
l'approche de François
Charron

Greenpeace fait plier Best
Buy

La Traversée a accueilli
Jean Béliveau

« En permettant à l'entreprise Irving d'utiliser l'un de nos sites pour réaliser la décontamination, on estime que non seulement nous pourrions discuter par la suite avec l'entreprise sur un prix d'acquisition à la baisse, mais aussi faire en sorte que des entreprises locales de transport puissent bénéficier de retombées de toutes ces opérations», poursuit le maire Larouche.

Grâce à ces travaux, la Ville de Roberval pourra entreprendre des travaux soit la réalisation d'un parc urbain dans le secteur en face du restaurant Tim Hortons, de même que des travaux de réorganisation routière dans le secteur du centre-ville et du boulevard Horace-J. Beemer. —

Mashteuiatsh lance un message clair au conseil de bande

Oui à la désignation des terres à Mashteuiatsh

Le Club de motoneigistes Passe-partout doit attendre

La fin est proche pour d'Arbre en arbre Saint-Félicien

Les Défis Xtrême sur glace s'annoncent au

Confédération suisse – Autorités fédérales

11 déc. 2014

Premier recensement des microplastiques dans les eaux suisses

Berne, 11.12.2014 - Sur mandat de l'OFEV, l'EPF de Lausanne a analysé les eaux suisses pour déterminer la présence de microparticules de plastique, autrement dit les microplastiques. La majorité des échantillons prélevés dans les six lacs étudiés et dans le Rhône attestait de la présence de microparticules de plastique. Bien que les concentrations mesurées ne constituent pas une menace directe pour l'environnement et la qualité de l'eau, la présence de microplastiques dans les eaux est inopportune et contrevient à l'interdiction de polluer les eaux prescrite par la loi.

La pollution des mers par les microplastiques a déjà fait l'objet de nombreuses études. En revanche, celle des eaux intérieures ne bénéficie que de peu de données. C'est la raison pour laquelle l'OFEV a donné mandat à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) de procéder à un premier recensement dans les eaux suisses et d'en mettre les éventuels impacts en évidence.

De juin à novembre 2013, des échantillons ont été prélevés dans les lacs Léman, de Constance, de Neuchâtel, Majeur, de Zurich et de Brienz, ainsi que dans le Rhône à Chancy à la frontière française. Ces échantillons pris à la surface de l'eau et dans le sable des plages ont servi à déterminer la présence et le type des particules de plastique d'une taille se situant entre 0,3 et 5 mm.

Présence de microplastiques dans presque tous les échantillons

Les prélèvements dans les lacs et le Rhône ont été faits au moyen d'un filet traîné sur 3 à 4 kilomètres à la surface de l'eau. 27 échantillons contenaient 0,1 microplastique par mètre carré de surface d'eau en moyenne, contre sept qui n'en contenaient aucun. Pour quelques échantillons, les valeurs variaient beaucoup d'un lac à l'autre et aussi dans le même lac, ce qui signifie qu'il y a des différences de pollution entre zones proches et éloignées des rives, ainsi que de fortes variabilités temporelles des apports de microplastiques. Ainsi, les concentrations maximales ont été mesurées après un orage, ce qui permet de conclure que les microplastiques sont emportés avec les eaux de pluie. Par ailleurs, la densité de la population dans le bassin versant n'a aucune influence sur l'ampleur de la pollution.

Les résultats obtenus permettent d'évaluer à environ 10 kg la quantité de microplastiques qui transitent chaque jour vers la France par le Rhône et contribuent ainsi à la pollution marine.

Sur les 33 échantillons de sable prélevés sur les plages des lacs, douze ne contenaient pas de microplastiques. La pollution totalisait en moyenne un millier de microparticules de plastique par mètre carré.

La plupart des microplastiques contenus dans les échantillons (eau et plages) étaient constituée de fragments de plastique, principalement du polyéthylène (PE) et du polypropylène (PP), qui sont utilisés habituellement dans les emballages. La deuxième catégorie qui revient le plus souvent est la mousse des matériaux d'isolation (voir encadré 1).

Pas de danger immédiat pour l'environnement et la santé

Les concentrations mesurées montrent que les particules organiques naturelles, et donc la nourriture potentielle des organismes planctivores, l'emportent sur les microplastiques. Toujours est-il que trois des 40 poissons examinés et huit des neuf cadavres d'oiseaux trouvés et examinés avaient de petites quantités de microplastiques dans leur appareil digestif. Ces premiers constats ne permettent toutefois pas de tirer des conclusions. En termes de danger potentiel, les microplastiques ne représentent pas actuellement un problème urgent pour la qualité des eaux suisses, à la différence des micropolluants, comme les pesticides par exemple.

Le risque que des microplastiques aboutissent dans l'eau potable via l'eau de lac ou l'eau souterraine est jugé minime. Les microplastiques sont éliminés par filtration lors du traitement de l'eau destinée à la consommation. Il n'en ressort donc actuellement aucun risque pour la santé humaine. En outre, ce ne sont que des quantités infimes de polluants qui aboutissent dans les eaux avec les microplastiques.

Réduire l'apport de matières plastiques dans l'environnement

Les plastiques ne se dégradent que très lentement dans l'eau. Cette pollution est inopportune et contrevient à l'interdiction en vigueur de polluer les eaux. Des mesures doivent être prises à la source pour réduire la pollution de l'environnement par les plastiques (voir encadré 2).

Ce premier recensement doit être complété par d'autres études à venir sur les contributions relatives des sources comme les STEP, les cours d'eau, les déversoirs d'orage et les évacuations des eaux de routes, ainsi que sur l'impact environnemental des particules de plastique de moins de 0,3 mm.

ENCADRE 1

Types de microplastiques trouvés

La plupart (60 %) des particules trouvées dans les échantillons d'eau étaient des fragments de plastique, principalement du polyéthylène (PE) ou du polypropylène (PP). 10 % étaient du polystyrène expansé (EPS), utilisé dans les matériaux d'isolation. Les autres types de particules les plus fréquents venaient de films plastiques ou de fibres.

Les échantillons de sable contenaient pour moitié des particules de la catégorie des mousses et de l'acétate de cellulose, dont on fait les filtres de cigarettes.

Les microplastiques industriels, comme les microbilles de PE utilisées dans les cosmétiques représentaient seulement une faible proportion de la totalité des microplastiques.

ENCADRE 2 Mesures fédérales

La Confédération, les cantons, les villes et les communes, ainsi que les représentants du commerce de détail et de l'industrie du plastique vont ensemble chercher des solutions pour améliorer le recyclage qui devra englober d'autres plastiques que les emballages en PET et en PE. De même, l'OFEV a organisé, en sa qualité de coordinateur, une table ronde sur les mesures contre le littering, lutte qui incombe aux cantons et aux communes. Il faut enfin rechercher aussi d'autres mesures comme l'abandon des matières plastiques ou du moins leur réduction dans certaines applications, ou l'amélioration de leur qualité.

La réduction de la pollution des mers par les plastiques est un objectif que poursuit la Confédération dans un processus international concerté, notamment dans le cadre de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) et de la Commission internationale pour la protection du Rhin (IKSR).

Adresse pour l'envoi de questions:

M. Manuel Kunz, Office fédéral de l'environnement, division Eaux, OFEV, tél. 058 463 52 55
M. Florian Faure, EPFL, tél. 021 693 80 82

Auteur:

Office fédéral de l'environnement OFEV
Internet: <http://www.bafu.admin.ch/fr>

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 15 déc. 2014

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

Québec, le 15 décembre 2014 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 31 mars dernier. La commission d'enquête, chargée de l'examen du dossier, était présidée par M. Denis Bergeron qui était secondé par Mme Gisèle Grandbois et M. John Haemmerli.

Pour la commission d'enquête, la pertinence du déploiement de l'industrie au Québec, en cohérence avec les principes inscrits dans la *Loi sur le développement durable*, devrait être déterminée sur la base des connaissances acquises au cours des dernières années et dans le contexte de la détermination des orientations de la future Stratégie énergétique du Québec. Sans présumer du déploiement de l'industrie du gaz de schiste au Québec, la commission a examiné les enjeux, les mesures d'atténuation possibles et les propositions d'encadrement législatif qui ont fait l'objet des études de l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) et des mémoires déposés à l'audience publique.

La commission a constaté qu'il n'était pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent, avec la technique de fracturation hydraulique, serait avantageuse pour le Québec en raison de l'ampleur des coûts et des externalités potentiels par rapport aux redevances qui seraient perçues par le Québec. Également, d'autres préoccupations demeurent, entre autres, aux plans de l'acceptabilité sociale, de la législation ainsi qu'à l'égard de l'acquisition de certaines connaissances, notamment sur les ressources en eau.

Pour la commission, le rétablissement du lien de confiance entre les citoyens, l'industrie et les instances gouvernementales est un prérequis incontournable à l'acceptabilité sociale de ces activités sur le territoire.

Le cadre législatif de la *Loi sur les mines*, notamment en ce qui a trait à la définition des phases d'exploration et d'exploitation, n'est pas adapté aux hydrocarbures. La nouvelle loi sur les hydrocarbures devrait définir un régime d'autorisation adapté au déploiement de l'industrie du gaz de schiste et clarifier à partir de quel moment les forages supplémentaires dans le même gisement devraient être autorisés, en vertu d'un permis d'exploitation plutôt que comme des activités d'exploration.

Si l'industrie devait prendre son essor au Québec, ce ne serait pas avant qu'un encadrement législatif et réglementaire adapté, associant les instances locales et régionales, soit adopté. Son application rigoureuse et transparente devrait répondre aux nombreuses exigences que poseraient l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste sur le territoire.

La révision de pièces législatives importantes actuellement en cours, dont, entre autres, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur la sécurité civile* et l'élaboration de la future loi sur les hydrocarbures, offrirait l'opportunité d'adapter l'encadrement des activités de l'industrie, afin d'assurer la cohérence des outils de planification territoriales, la pérennité des écosystèmes et de la biodiversité, la sécurité des personnes et des biens, tout en jugeant l'apport éventuel de son développement à la richesse collective de la société québécoise.

Avant d'autoriser le prélèvement des volumes d'eau requis par l'industrie du gaz de schiste dans les cours d'eau des basses-terres du Saint-Laurent, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques devrait s'assurer d'acquérir une connaissance suffisante des prélèvements actuels et des besoins des écosystèmes comme des conditions critiques d'étiage.

Les lacunes dans les connaissances relatives à la zone intermédiaire entre le shale gazier et les aquifères de surface, déterminantes dans l'évaluation d'éventuelles voies de migration des contaminants, devraient être comblées par une cartographie des fractures naturelles existant dans ces formations rocheuses.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique la commission a tenu 17 séances publiques à Saint-Hyacinthe, Bécancour et Saint-Agapit. En deuxième partie, 11 séances publiques ont permis à la commission d'assister à la présentation de 84 mémoires et 8 opinions verbales. Au total, 127 mémoires lui ont été déposés par des personnes, des groupes, des organismes et des municipalités intéressés par ce projet.

LA DISPONIBILITÉ DU RAPPORT

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans les centres de consultation ouverts dans le milieu visé de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. Vous pouvez également en faire la demande au bureau du BAPE, soit en communiquant par courriel à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca, soit en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

[Rapport](#)
[Avis et constats](#)
[Orientations et conclusions](#)

– 30 –

Source : Julie Olivier
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 539
julie.olivier@bape.gouv.qc.ca

Le Devoir
17 déc. 2014
Marco Fortier

Couillard laisse de côté le gaz de schiste

17 décembre 2014 | Marco Fortier | Actualités sur l'environnement



Photo: Jacques Boissinot La Presse canadienne

Philippe Couillard est d'accord avec le BAPE, qui a mis en lumière les risques importants et l'absence de consensus social autour de l'exploitation du gaz de schiste au Québec.

Après cinq ans de controverses, le premier ministre Philippe Couillard a mis un frein à l'exploitation du gaz de schiste au Québec. Les bénéfices à tirer du gaz naturel ne valent pas les risques pour l'environnement et pour la qualité de vie des Québécois, a tranché le chef du gouvernement.

Les groupes de citoyens établis près des 31 puits de forage creusés au cours des dernières années ont poussé un soupir de soulagement, mais ils ont évité de crier victoire : la tentation sera grande de relancer les projets d'exploration en cas de crise économique ou de remontée des prix du gaz, ont-ils souligné.

« Il n'y a pas grand intérêt à développer cette ressource, uniquement sur le plan économique et financier. De toute façon, l'acceptabilité sociale n'est pas là. [...] Actuellement, je ne vois pas l'intérêt de développer ça », a déclaré Philippe Couillard dans une entrevue diffusée mardi soir à Radio-Canada.

Le premier ministre est d'accord avec le [Bureau d'audiences publiques sur l'environnement \(BAPE\)](#), qui a mis en lumière les risques importants et l'absence de consensus social autour de l'exploitation du gaz de schiste au Québec. Dans un rapport critique publié lundi, le BAPE énumère les impacts possibles de l'exploitation du gaz de schiste sur les gens qui vivent près des puits de forage : *« détérioration de la qualité de l'air, augmentation du bruit, de la circulation routière et de la pollution lumineuse, diminution de la valeur des propriétés situées à proximité des plateformes de forage, impacts sur les paysages, risques d'accidents technologiques, impacts sociaux et impacts sur la santé »*.

Le rapport note aussi que l'exploitation peut comporter des risques pour l'environnement, *« en particulier sur la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, sur les aires protégées et les milieux humides, et entraîner la fragmentation des milieux forestiers »*.

Appel à la vigilance

Les associations de citoyens et les groupes écologistes du Centre-du-Québec — où sont situés la majorité des 31 puits autorisés à ce jour — ont applaudi la publication du rapport du BAPE et la sortie du premier ministre contre l'exploitation du gaz naturel en zone habitée. *« On est presque contents. Pour nous, c'est un beau cadeau de Noël. On va lever nos verres, mais si jamais on vit une situation économique précaire ou que le prix du gaz remonte, le gouvernement et la population pourront avoir la tentation de relancer l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste »*, a réagi Serge Fortier, qui a passé les cinq dernières années à militer contre l'exploration gazière au Centre-du-Québec.

Cet horticulteur de Bécancour dit avoir investi 45 000 \$ de sa poche pour lutter contre l'établissement du géant Talisman à 6 kilomètres de chez lui, sur les terres les plus fertiles du Québec, dans la vallée du Saint-Laurent. Il a notamment voyagé à ses frais jusqu'en Pennsylvanie pour documenter les effets des puits de forage sur les populations voisines. Il dit avoir vu des couples se briser et des gens tomber dans la dépression dans ce combat contre l'industrie gazière et pétrolière.

« Le gouvernement s'est lancé trop vite là-dedans, sans consultation et sans préparation. Il a fait confiance à une industrie qui se pète les bretelles », dit Serge Fortier, cofondateur du groupe CMAVI (Collectif, Moratoire, Alternatives, Vigilance, Intervention), avec le dramaturge Dominic Champagne.

« Heureusement que les groupes citoyens étaient là, sinon il y aurait eu des puits comme ailleurs dans le monde », ajoute M. Fortier.

Développement économique

Ébranlée, l'industrie du gaz et du pétrole a réagi avec prudence aux déclarations du premier ministre Couillard, mardi. En Pennsylvanie et en Ohio, l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste a été au coeur de la reprise économique après la crise financière de 2008 et 2009, souligne un représentant de l'industrie québécoise.

Cette source bien informée estime que l'industrie gazière a investi plus de 250 millions dans l'exploration au Québec. Il est trop tôt pour déterminer si les 12 entreprises qui détiennent des permis pour l'exploration du gaz dans la vallée du Saint-Laurent envisagent des poursuites contre le gouvernement du Québec, selon cette source.

Les associations patronales et l'industrie pétrolière et gazière ont dit craindre pour la sécurité énergétique du Québec avec la fin de l'exploitation décrétée par le premier ministre Couillard. « *Il n'est nulle part fait mention de l'importance stratégique que représenterait la présence en sol québécois d'un gisement de gaz naturel exploitable* », indique Yves-Thomas Dorval, président-directeur général du Conseil du patronat du Québec, dans une lettre transmise au *Devoir*.

« Jusqu'à présent, Gaz Métro n'a eu aucune difficulté à s'approvisionner en gaz naturel, traditionnellement en Alberta et maintenant sur le marché continental nord-américain. Or, il peut toujours survenir des situations imprévues qui perturberaient cet approvisionnement : un accident majeur sur l'unique gazoduc qui approvisionne le Québec ou, encore, un conflit géopolitique. C'est pourquoi la plupart des gouvernements, dans leur politique énergétique, cherchent à diversifier leurs sources d'approvisionnement. »

De leur côté, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et d'autres groupes environnementaux ont invité le gouvernement à mettre de côté de façon définitive l'exploitation du gaz de schiste et à encourager les énergies vertes.

Radio-Canada
9 déc. 2014
Sandra Ataman

Val-d'Or obtient une cote A+ pour sa gestion de l'eau

Mise à jour le mardi 9 décembre 2014 à 16 h 28 HNE



Partager T.



La Ville de Val-d'Or obtient la cote A+ pour sa performance concernant la gestion de l'eau. Cette note est attribuée par l'Institut national de la recherche scientifique et l'Université Laval qui ont réalisé une étude sur l'aquarresponsabilité municipale. Cependant, l'étude démontre aussi que les Valdoriens consomment plus d'eau que la moyenne canadienne.

Avec les informations de **Sandra Ataman**

Val-d'Or est la première ville de taille moyenne à être soumise à cette évaluation sur l'aquarresponsabilité. Cela englobe toutes les actions qu'une ville devrait poser pour garantir une saine gestion de ses ressources et de ses services d'eau. La gestion de la neige et le traitement du transport de l'eau, par exemple, ont obtenu de très bonnes notes.

Le rapport remis à la Ville de Val-d'Or contient cependant 117 recommandations, dont 37 qui devraient faire l'objet d'une attention prioritaire. Parmi elles, la réduction de la consommation. Chaque Valdorien consomme en moyenne 460 litres d'eau par jour, comparativement à la moyenne canadienne de 412 litres par jour.

« On est de grands consommateurs d'eau, indique le maire Pierre Corbeil. C'est peut-être le reflet qu'on est dans l'abondance et que les gens ont plus ou moins le souci de la gaspiller ou de la préserver, mais il faut toujours en être conscient et c'est là-dessus qu'il va falloir travailler tous ensemble. »

La Ville devra aussi prévoir les impacts des changements climatiques. L'organisme Bassin versant Abitibi Jamésie abonde dans le même sens. « Tout ce qui est rénovation de ses infrastructures ou toutes les actions qu'elle va devoir faire pour la gestion de l'eau il faut vraiment absolument commencer à tenir compte du paramètre de changement climatique », affirme la chargée de projet, Jihene Zaiem.

La Ville souhaite aussi arriver à une tarification plus juste en fonction de la consommation. Le maire n'exclut pas une augmentation du coût de l'eau dans le prochain budget.